

Département de
SEINE ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

Décision N° 67/2025

OBJET : Contrat de mission indépendante Contrôleur Technique pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne Trésorerie

Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°68/2020 du 1^{er} septembre 2020, reçue en Préfecture le 3 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

VU le contrat de mission Contrôleur Technique,

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation de l'ancienne Trésorerie pour l'accueil des services administratifs, de coopération intercommunale ou d'utilité collective,

CONSIDERANT que l'agence SOCOTEC CONSTRUCTION SAS s'engage à exécuter la mission de Contrôleur Technique (CT)),

DECIDE

Article 1er : De signer un contrat avec SOCOTEC CONSTRUCTION SAS, représenté par Monsieur Denis VILCHIEN, Directeur d'Agence Seine-et-Marne Nord, 9 rue de Courtalin – CS 70181 Magny-le-Hongre – 77703 MARNE LA VALLEE, N° de SIRET 834 157 513 00922.

Article 2 : Le contrat est de 9 060.00 € HT, soit 10 872.00 € TTC

Article 3 : L'offre est forfaitaire, mais en cas de mois supplémentaires de chantier, le prix unitaire est de 610.00 € HT par mois supplémentaire.

Article 4 : Le détail des missions est le suivant :

- Mission de contrôle technique : 6 730.00 € HT
- Vérification des installations électriques : 820.00 € HT
- Attestation d'accessibilité handicapés : 490.00 € HT
- Missions complémentaires AV (stabilité des avoisinants) : 560.00 € HT
- Mission DEM (démolition) si elle est nécessaire (en option) : 460.00 € HT

Article 5 : la durée totale d'exécution du chantier est de 12 mois, dont 2 mois consacrés à la phase préparatoire et 10 mois à la réalisation des travaux,

Article 6 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine Assemblée délibérante et affichée conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 complétée du décret n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité.

Article 7 : La présente décision sera portée au registre des délibérations et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet conformément à l'article L.411-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Article 9 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 10 : Le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 11 : Ampliation :

- Madame la Comptable Publique
- Directeur Général des Services
- Directeur des Services Techniques
- Service Comptabilité
- Notifiée à SOCOTEC

Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Date décision : 08/12/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 10 DEC. 2025

Domaine d'intervention : 1.4 Autres types de contrats

Date de mise en ligne : 10 DEC. 2025